

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2021

### **Premières détections de cas de contaminations au variant Omicron en France**

Les autorités sanitaires françaises confirment la détection par les laboratoires du consortium Emergen, au 3 décembre 2021, sur le territoire métropolitain, **de 9 contaminations au variant Omicron du virus de la Covid-19 (lignage B.1.1.529).**

#### Point de situation :

A ce stade, 9 cas ont été détectés en France dans les territoires suivants : La Réunion, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Pays de la Loire et Région Grand Est.

Dès que les résultats des tests RT-PCR des patients ont été connus, et avant même l'obtention des résultats du séquençage, les patients se sont isolés à leur domicile et les mesures d'identification et d'isolement des personnes contacts à risque ont été mises en œuvre

Des cas confirmés du variant Omicron ont également été signalés dans plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Danemark, Autriche, Espagne, Norvège) et au Royaume Uni, ainsi qu'aux Etats-Unis, en Inde ou au Brésil.

#### Renforcement du dépistage et des mesures aux frontières :

Le ministère a diffusé ce jour plusieurs messages aux professionnels de santé, aux établissements de santé ainsi qu'aux Agences régionales de santé sur les consignes portant sur le renforcement du dépistage et les mesures aux frontières dans le contexte actuel de diffusion du variant Omicron.

Afin d'orienter les investigations et les conduites à tenir autour des cas, Santé publique France a publié sur son site une définition de cas, différenciant parmi les personnes testées positives à la Covid-19 :

- les cas suspects (présentant un antécédent de voyage dans un pays à risque dans les 14 derniers jours ou étant contact à risque d'une personne ayant effectué un tel séjour)
- les cas possibles (criblage évocateur ou personne étant contact à risque d'un cas confirmé d'infection à variant Omicron)
- les cas confirmés (confirmation par séquençage de la présence du variant Omicron) d'infection à variant Omicron.

Tout cas suspect doit faire l'objet sans délai d'une RT-PCR de criblage, technique rapide consistant à rechercher des mutations retrouvées notamment dans le variant Omicron. Dans le cadre de cette stratégie, un criblage positif permet de suspecter la présence du variant dans le prélèvement. Seul le séquençage, technique consistant à analyser la totalité du génome du virus, permet de confirmer l'infection au variant Omicron. A ce titre, tout cas possible doit désormais faire l'objet sans délai d'un séquençage.

Dans l'attente de l'obtention des résultats, il convient de rappeler que tous les cas suspects, possibles ou confirmés de variant Omicron doivent observer un isolement strict d'une durée de 10 jours, quel que soit leur statut vaccinal. L'ensemble des contacts à risque de ces cas sont suivis attentivement par l'Assurance maladie et les Agences régionales de Santé.

L'ensemble des vols sont suspendus depuis le 26 novembre et jusqu'au 04 décembre (00h) en provenance d'Afrique du Sud, du Botswana, d'Eswatini, du Lesotho, du Mozambique, de Namibie, du Zimbabwe, du Malawi, de Zambie, d'Ile Maurice. A compter de cette date, de nouvelles mesures aux frontières seront mises en place pour voyager depuis ces pays afin de limiter l'introduction du variant Omicron sur le territoire. Elles ont fait l'objet d'une communication du Porte-parole du Gouvernement et seront prochainement récapitulées.

Le ministère surveille avec une attention particulière les territoires ultramarins de la Réunion et Mayotte qui sont en lien direct avec ces pays. Depuis le 28 novembre, toute personne en provenance de Mayotte ou de La Réunion et à destination du reste du territoire national doit être munie d'un résultat de test négatif réalisé moins de 48 heures avant l'embarquement.

Les autorités sanitaires sont mobilisées pour identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé pour l'isoler, mettre en quarantaine l'ensemble de ses personnes contacts indépendamment de leur statut vaccinal et tester ces personnes afin de lutter contre la propagation de ce variant du SARS-CoV-2 sur le territoire national.

Les autorités rappellent l'importance du dépistage et du respect absolu de l'isolement de toute personne positive ou présentant des symptômes évocateurs de la maladie, quel que soit son statut vaccinal.

Suivi :

Santé Publique France met en ligne aujourd'hui sur son site une actualisation du nombre de cas de variant Omicron puis à partir du lundi 6 décembre, sur son dashboard.

**Contact presse :**

**Direction générale de la santé**

Tél : 01 40 56 84 00

Mél : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

**Santé Publique France**

Mél : [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)